

Déchets nucléaires

# On risque de les avoir chez soi



J.-C. THULLIER/REA

C'est un arrêté qui était passé inaperçu, remercions la Criirad (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) de l'avoir dénoncé et attaqué devant le Conseil d'État, car il pourrait entraîner une augmentation sensible de notre exposition à la radioactivité. En mai dernier, le gouvernement a publié un arrêté autorisant l'ajout de substances radioactives dans les biens de consommation et les matériaux de construction. Depuis les craintes exprimées par *Que Choisir* sur la question en 2000, lorsque la directive

**es substances radio-actives dans les vélos, meubles, vêtements ?**

Euratom était en cours de transposition (QC n° 371), on croyait pourtant le risque d'introduction de déchets nucléaires dans les produits grand public écarté. En 2002, en effet, le code de la santé publique a réaffirmé l'interdiction d'ajouter des substances radioactives ou des déchets provenant d'une activité nucléaire dans les aliments, biens de consommation et produits de construction. Mais l'arrêté de mai 2009 autorise des dérogations pouvant conduire à une dissémination de déchets radioactifs. Consultée sur ce texte, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a d'ailleurs émis un avis défavorable, rappelant que la loi du 28 juin 2006 sur la gestion des matières et déchets radioactifs « *confirme l'absence de seuils de libération des radionucléides et interdit la dilution comme mécanisme d'élimination* ». Le gouvernement est passé outre. Si l'arrêté n'est pas annulé, vélos, meubles, vêtements pour adultes et voitures pourront bientôt contenir des métaux, plastiques, ciments issus du démantèlement d'installations nucléaires.